

L'ETRE AUCLERT

ELEVES ADMINISTRATRICES ET
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX
PROMOTION HUBERTINE AUCLERT (2023-2024)

AVEC LA PARTICIPATION D'ÉLÈVES DE LA PROMOTION ART
SPIEGELMAN (ÉLÈVES CONSERVATEURS ET CONSERVATRICES
TERRITORIAUX) ET DONELLA MEADOWS (ÉLÈVES INGÉNIEUR-E-S EN
CHEFS TERRITORIAUX)

Une République qui maintiendra les femmes dans une condition
d'infériorité, ne pourra pas faire les hommes égaux.

Hubertine Auclert



N°8 – FÉVRIER 2024
*Cohésions sociale et
territoriale*



SOMMAIRE

<i>Retour sur la semaine « Cohésion(s) »</i>	4
<i>Retour sur la semaine « Ruralité »</i>	15
<i>Productions des élèves</i>	19

La **promotion Hubertine Auclert**, a organisé en janvier deux semaines d'évènements et conférences en lien avec la cohésion sociale et territoriale. Ces deux semaines : « Cohésion(s) » et « Ruralité » ont donné lieu à la rédaction d'actes et d'articles dont cette **édition spéciale** de la *L'Être Auclert* rend compte.

Toute la promotion remercie les intervenant•es pour leurs interventions, les élèves organisateur•rices, les groupes thématiques, l'INET, ainsi que le public venu nombreux !

Bonne lecture

RETOUR SUR LA SEMAINE « COHESION(S) »

Pour faire suite aux révoltes urbaines qui ont traversé nos territoires en réaction à la mort de Nahel Merzouk lors d'un contrôle policier le 27 juin 2023, un collectif d'élèves de l'INET a souhaité organiser un espace de prise de recul et de réflexions pour penser la thématique des cohésions. De cette volonté est née la semaine « Cohésion(s) ».

Du lundi 15 au vendredi 19 janvier, les événements se sont succédé, sous la forme de conférences, de tables-rondes, de projections de film ou de balade urbaine. Pendant une semaine, des universitaires, des institutions, des professionnels de terrain ont accepté de venir échanger avec les élèves des quatre filières de l'INET, les étudiant.es de Prépa Talents et les agent.es du CNFPT.

La Défenseure des Droits, Claire Hédon, a accepté d'inaugurer cette semaine d'évènements par une conférence suivie d'échanges avec l'audience.

Cette édition spéciale de *L'Être Auclert* est l'occasion de revenir sur chacun de ces évènements.

Les élèves de l'Institut National des Études Territoriales (INET) proposent :

COHÉSION(S)

Penser les révoltes urbaines de l'été 2023
Une semaine de débats et conférences

15/01 | 18h | Conférence inaugurale
avec Claire Hédon, Défenseure des Droits

16/01 | 12h45 | Croq'finances : la politique de la ville
avec François Cornut-Bentille, ancien député-maire
et Christophe Bernard, directeur du pilotage urbain, métropole de Lyon

16/01 | 18h | La place des femmes dans l'espace public
BALADE URBAINE DANS STRASBOURG
avec Éténa Suzat, directrice des territoires - Ville et Eurométropole de Strasbourg

17/01 | 18h | Conférence : les relations police - population
avec Jacques de Maillard, sociologue et directeur du CESDIP
Marie-France Monéger, VP du comité d'éthique de la PM de Paris, ex-chef de l'IGPN
Marc de Vizy, Ambassadeur de France au Bénin
Martial Berné, commissaire général chef du 4ème district, Montreuil

18/01 | 12h30 | Croq'social : la prévention spécialisée
avec Mounir El Harradi, DG de l'association APSIS Emergence
et Angéline CHAPIN, Directrice de STEMO à la Dir PJJ Ile-de-France

18/01 | 18h | Projection-débat | Les Promesses
(2021, Thomas Kruthof, avec Bada Katab, Isabelle Hupperl...) / Synopsis : Maire d'une ville du 93, Clémence livre avec Yazid, son directeur de cabinet, une bataille acharnée pour sauver le quartier des Bernardins, une cité minée par l'insécurité et les "marchands de sommeil". Ce sera son dernier combat, avant de passer la main à la prochaine élection. Mais quand Clémence est approchée pour devenir ministre, son ambition remet en cause tous ses plans. Clémence peut-elle abandonner sa ville, ses proches, et renoncer à ses promesses ? ...

19/01 | 14h | Atelier "Estime de soi"
avec Hakim et Zedine El Hadouchi, cofondateurs de l'association TessLab
avec des élèves de Prépa Talents

15 - 19 JANVIER 2024 • STRASBOURG



Ouverture de la semaine Cohésion(s) par la Défenseure des droits – Claire HEDON

Présentation

La Défenseure des droits est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution (LOI organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr). Elle veille au respect des droits et des libertés. La Défenseure des droits intervient dans cinq domaines :

- défense des droits des usagers des services publics
- défense et promotion des droits de l'enfant
- lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- respect de la déontologie des professionnels de sécurité
- orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Dans le cadre de la promotion des droits et des libertés, il ne s'agit pas seulement de résoudre des cas individuels, mais aussi réfléchir à ce qu'il faut faire pour que les droits soient respectés (rôle d'observateur).

L'institution fonctionne grâce à 250 agents majoritairement au siège à Paris, près de 600 délégués sur les territoires (bénévoles), ainsi que de jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant (JADE).

La DDD fait face à une forte augmentation des réclamations qui met en évidence la difficulté d'accéder aux services publics, notamment à travers la complexification des accès dématérialisés.

Le droit, clé de voûte de l'action de la Défenseure des droits

Lors de cette séance d'ouverture, la DDD s'est attachée à poser les fondamentaux concernant la relation entre droits et devoirs, préalable à la compréhension de la place et du rôle de chacun.

Elle rappelle d'une part qu'il ne peut y avoir des devoirs que parce qu'il y a des droits (DDHC), principe fondamental. Il s'agit alors de se reconnaître membres de la cité parce que tous et toutes sont détenteurs de droits. Les droits et les devoirs ne sont pas de même nature. Il est reproché à cette conception de la DDHC d'être individualiste. Pourtant, la DDHC invite à penser les autres comme titulaires de droits. : on ne peut exercer ses droits que s'ils sont respectés.

D'autre part, l'institution constate que lorsqu'une personne est dans une situation irrégulière, cette situation semble autoriser de la priver de ses droits (ex. discriminations). Si un critère illégal justifie d'un traitement défavorable, le droit prime. Il est donc nécessaire de renforcer les garanties de l'accès au droit par :

- Le droit à une information adaptée, claire, compréhensible
- Le droit à l'erreur
- La protection des usagers en cas de problème technique
- Le droit à un recours effectif

Le respect des droits, vecteur de cohésion sociale

Lors du décès du jeune Nahel, la DDD s'est auto-saisie de l'affaire, notamment en regard de sa mission relative au respect déontologique des forces de sécurité. La question du maintien

de l'ordre, des violences inhérentes remontées ou encore des contrôles d'identité discriminatoires sont des axes travaillés actuellement (Contrôles d'identité : que dit le droit et comment mettre fin aux contrôles discriminatoires ? | Défenseur des Droits (defenseurdesdroits.fr)) Le pouvoir de recommandation ou encore d'observation de la DDD sont les autres moyens d'agir de l'institution pour faire tout à la fois avancer le débat parlementaire, mais aussi au sein des juridictions.

De manière plus large, 2024 ouvrira deux nouveaux terrains de réflexion permettant de penser le respect des droits : l'arrivée de l'intelligence artificielle, et les enjeux environnementaux.

Pour aller plus loin : Défenseur des Droits (defenseurdesdroits.fr)

Projection du film **Les promesses**

Sorti en 2017, ce film de Thomas Kruithof réunit Isabelle Huppert et Reda Kateb. Dans une ville populaire de la région parisienne, l'histoire nous amène à suivre la Maire de la commune et son directeur de cabinet, à travers les enjeux de la rénovation urbaine, croisés avec ceux des campagnes électorales.

Alors qu'elle s'apprête à passer la main à la tête de sa ville, Clémence Collombet cherche à régler un dernier problème, celui de la rénovation d'une copropriété dégradée, aux prises avec un marchand de sommeil. Entre les négociations avec ce qui semble être l'ANRU, les promesses d'avenir politique national, les doutes existentiels sur la vie après la politique, elle va être amenée à bouleverser ses plans en reniant ses promesses et en repartant au combat électoral. Tout en l'aidant, son directeur de cabinet, professionnel aguerri et enfant de la cité, doit gérer les dérives d'un jeune et des menaces de chantage.

Le film nous montre les enjeux des quartiers populaires : dégradation du bâti, complexité des politiques de rénovation ; difficulté pour les pouvoirs publics d'embarquer les populations sur du long terme face aux enjeux d'un quotidien immédiat difficile ; immixtion des activités illicites dans la vie des quartiers ; partenariats entre acteurs publics ; divergences entre intérêts électoraux et politiques de court terme, et intérêt général de long terme.

En format fiction, les clichés ne sont pas absents, mais voilà un film qui révèle la complexité de la rénovation urbaine, et les difficultés du métier politique dans ces conditions. Mais que réussit-on de grand dans la facilité ?



Les relations police – population | Table-ronde

**Table ronde organisée dans le cadre de la semaine Cohésion(s) par le GT Sécurité -
Gestion de crise – Prévention, en présence de :**

- **Jacques de Maillard** : sociologue et professeur de sciences politiques, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)
- **Marie-France Monéger** : vice-présidente du comité d'éthique de la police municipale de Paris, ex-cheffe de l'IGPN, ancienne commissaire de police,
- **Martial Berne**, commissaire général chef du 4^e district de la circonscription de Montreuil
- *Et avec la participation par capsules vidéo de* **Marc de Vizy**, ambassadeur de France au Bénin, ancien conseiller outre-mer au cabinet du Président de la République française François Hollande de 2012 à 2017

En commençant par souligner le « besoin de recherche et de données pour prendre du recul par rapport à l'actualité », Jacques de Maillard a bien résumé l'objet de cette semaine cohésion(s) et de cette conférence sur la thématique des relations entre police et population. Quelques mois après les révoltes urbaines qui ont suivi la mort de Nahel, cette table-ronde était l'occasion de revenir sur les évolutions des relations entre police et population.

L'évolution du rôle de la police

La police est d'abord une institution large et variée, pour laquelle il est toujours difficile de voir une évolution unilatérale. Ainsi, selon les angles abordés, on peut voir un durcissement de l'action policière ou une police qui accueille et traite mieux les victimes de violences conjugales qu'auparavant.

Néanmoins, des points de rupture peuvent être identifiés. Le 3 février 2003, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, se rend dans le quartier populaire du Mirail à Toulouse. « La police n'est pas là pour organiser des matchs de rugby dans les quartiers mais pour arrêter les délinquants ! » estimera le ministre, mettant fin au déploiement de la police de proximité voulu par l'ancien Premier ministre Lionel Jospin.

La multiplication des attaques terroristes, ensuite, renforçant le besoin de protection des agents face au risque d'une attaque grave, a également contribué à faire évoluer les rapports entre la police et la population. La protection accentuée, y compris en matière d'équipements, dont font l'objet les policiers, a ainsi des effets sur la façon qu'ils ont d'appréhender leur quotidien.

En outre, les polices fonctionnent de plus en plus comme des bureaucraties, s'appuyant sur des standards, des processus et des algorithmes, les éloignant progressivement de leur dimension « abstraite » au détriment de certaines compétences relationnelles.

Les révoltes urbaines de 2023, symbole de l'évolution des polices municipales

Des émeutes de l'été 2023 a été retenue la nécessité d'une police capable de défendre l'ordre social et les populations. En suivent dès lors plutôt un renforcement de l'armement des policiers, des stratégies de protection et d'interpellation.

Les polices municipales rassemblent désormais près de 25.000 agents, soit quatre fois plus qu'en 1984. Les agents de police municipale sont de plus en plus armés, notamment suite aux attentats (40% des policiers municipaux étaient armés avant, 60% aujourd'hui).

Si de multiples modèles de police municipale existent, dans les textes, la police municipale est associée à la question de la proximité, du quotidien et de la tranquillité publique. « *Depuis quelques années, on observe des glissements, prévus par la loi* », souligne cependant Marie-France Monéger : un certain nombre de missions se rapprochant de la lutte contre la criminalité est confié à la police municipale. Ces dernières sont donc amenées à recruter d'anciens policiers ou gendarmes. Ce rapprochement s'illustre aussi par l'évolution de l'armement des polices municipales.

« Le modèle de la police nationale ou de la gendarmerie a tendance à s'imposer »

Cette évolution se fait au détriment d'une vraie réflexion sur les pratiques professionnelles. La police municipale doit pouvoir faire l'objet d'une recherche d'un autre modèle, en travaillant « sur le lien social, le dialogue et la résolution de conflit ».

Le commissaire Martial Berne souligne que toutes les communes sont engagées dans un partenariat sur les questions de sécurité, avec des demandes de police ou des critiques de la qualité de la prestation police émanant d'élus, mais aussi d'autres acteurs comme les bailleurs sociaux. Les demandes se cristallisent notamment sur le partage de l'espace public, avec les appropriations liées aux points de deal.

La police face à tous les défis

Dans les quartiers populaires, une partie de ce qui faisait le tissu social s'est affaibli, déplore Jacques de Maillard, avec une place moins évidente accordée aux travailleurs sociaux. Le métier d'éducateur spécialisé notamment, connaît une crise. Les policiers ont également de plus en plus affaire à des personnes étant dans des situations mentales difficiles.

Le métier de policier est un métier difficile et exigeant, souligne Marie-France Monéger. D'où l'importance de la formation, « manière de ressourcer, réalimenter, redonner de l'énergie ». Cette formation doit s'appréhender comme un triangle vertueux entre agent, formateur et chef de service.

« Le contrôle d'identité ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la police nationale. »

Concernant le contrôle externe, Martial Berne en décrit les limites : une méconnaissance de ce qu'est l'activité policière et le fait qu'il y ait statistiquement peu de plaintes contre des policiers.

Et en outre-mer ?

Marc de Vizy souligne que si le schéma national de maintien de l'ordre ne prévoit pas de distinction formelle avec l'Outre-mer, il en existe en pratique. Ainsi, en Outre-mer, seule la gendarmerie nationale intervient en matière de maintien de l'ordre. Le maintien de l'ordre s'y fait d'ailleurs plus souvent qu'ailleurs en zone rurale.

La composition sociologique est également différente. Au sein de la police, les effectifs sont constitués de locaux qui, généralement après une première partie de carrière dans l'Hexagone, arrivent dans leur territoire d'origine grâce aux mutations. Ces fonctionnaires y sont parfois assez âgés et ont acquis des expériences ailleurs. Mais contrairement à la gendarmerie où les effectifs sont très majoritairement en provenance d'autres territoires hexagonaux, la police nationale s'appuie sur une connaissance plus aboutie de la population et des us et coutumes, qui peut être un avantage et un inconvénient.

Enfin, les causes des émeutes ou crises sociales sont différentes. L'héritage d'une société esclavagiste, le chômage, l'immigration non maîtrisée, le délitement des sociétés traditionnelles sont des causes de ces moments de tensions que l'on peut connaître dans tous les territoires d'Outre-mer, selon des temporalités diverses.

La prévention spécialisée | Croq'social

Croq'social organisé dans le cadre de la semaine Cohésion(s) par le GT Solidarités et éducation, en présence de :

- **Angelina CHAPIN**, Directrice du STEMO du Raincy (93), Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile de France
- **Mounir EL HARRADI**, Directeur général de l'association APSIS Emergence (57), Conseiller municipal de Nancy (54), délégué à la médiation sociale et à la prévention de la délinquance.

A l'aune des événements de juillet 2023 et dans un cadre budgétaire contraint, comment la prévention spécialisée peut-elle se réinventer et réaffirmer sa légitimité dans les politiques publiques à destination des jeunes ? Cette problématique fil rouge a permis d'échanger sur le rôle de la prévention spécialisée dans l'écosystème partenarial à destination des jeunes, et notamment sur le travail en commun avec la PJJ qui a été fortement sollicitée au moment des événements de juillet 2023.

En effet, les événements de juillet 2023 ont remis en lumière le rôle de la prévention spécialisée en requestionnant les dispositifs et actions en faveur de la politique de la ville. Le traitement médiatique de ces événements a aussi mis l'accent sur les jeunes, montrant surtout des images de jeunes en révolte, ce qui induit un questionnement sur les dispositifs et institutions qui s'adressent aux jeunes, dont la prévention spécialisée, mais aussi la protection judiciaire de la jeunesse, font partie.

Par ailleurs, la prévention spécialisée a fêté ses 50 ans en 2022, ce qui a donné l'occasion d'évoquer les enjeux et perspectives de cette politique publique. Le 4 juillet 1972, un arrêté

interministériel a ainsi officialisé le cadre d'action de la prévention spécialisée en lui donnant un socle réglementaire original : il repose sur des principes de non-mandat, de libre adhésion et de respect de l'anonymat. Un autre principe consiste à privilégier le réseau et le partenariat en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

La prévention spécialisée est en effet un acteur majeur dans les actions d'éducation spécialisée et de restauration du lien de confiance entre la jeunesse et les institutions. La mission principale des éducateurs de prévention spécialisée est de rencontrer dans l'espace public qu'ils occupent, des jeunes de 12 à 21 ans « *en risque ou en voie de marginalisation* ».

Son action s'intègre dans le cadre des politiques publiques départementales de la protection de l'enfance, selon des modes de gestion très variables en fonction des départements (fonctionnement en régie, par délégation à une association présente sur l'ensemble du territoire départemental ou encore par délégation à plusieurs associations).

Le partenariat est un axe majeur du travail des éducateurs en prévention spécialisée. Experts en termes de connaissance de leur territoire, les éducateurs du service de prévention spécialisée ont comme objectif d'initier et d'accompagner des projets afin que d'autres s'en saisissent et en deviennent porteurs. Des partenaires comme les services de protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi les missions locales, les centres sociaux, les conseils municipaux jeunesse ou encore les établissements scolaires œuvrent ainsi en collaboration sur un même territoire.

La prévention spécialisée fait aujourd'hui face à plusieurs enjeux, parmi lesquels on peut citer :

- La spécificité des principes de non-mandat, libre adhésion et respect de l'anonymat, à la fois essentiels mais qui questionne aussi la capacité à évaluer l'efficacité,
- Les moyens associés à ces actions au regard de leurs résultats,
- La relation aux partenaires et le positionnement de la prévention spécialisée dans cet écosystème.

Les intervenants ont insisté sur la complémentarité des actions avec des actions éducatives de différents types permettant de travailler avec les jeunes de façon efficace. S'il est difficile d'évaluer l'efficacité des dispositifs de prévention spécialisée, les professionnels constatent que le rapport de confiance noué avec les jeunes joue un rôle essentiel pour éviter une rupture totale avec les institutions. Au cœur de la crise du travail social, les éducateurs de prévention spécialisée demandent une communication accrue sur leurs métiers, souvent peu connus et peu abordés en formation du travail social, et réaffirment leur attachement aux principes cardinaux de leur mode d'intervention.

Croq'finances - La politique de la ville

Le 16 janvier s'est tenu un croq'finances consacré à la politique de la ville qui a permis aux élèves présents d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension des enjeux de cette politique, menée depuis plus de 40 ans dans les quartiers dits « prioritaires ».

Étaient invités :

- François Cornut-Gentille, député-maire honoraire de Saint-Dizier, co-auteur d'un rapport sur « l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis », co-écrit avec Rodrigue Kokouendo
- Christophe Bernard, directeur du pilotage urbain de la Métropole de Lyon.

M. Cornut-Gentille a rappelé que la politique de la ville est un levier toujours important, qui permet de changer les quartiers. Les **projets de rénovation urbaine** ont ainsi transformé le paysage urbain de sa ville, où le quartier prioritaire du Vert-Bois, historiquement coupé du centre-ville par une nationale, a pu être raccroché au reste de la ville. La rénovation urbaine a représenté un investissement annuel de 15 à 20 M€ sur près de 20 ans, ce que la ville n'aurait jamais pu assurer seule. De même, la dotation de solidarité urbaine, qui constitue une part de la DGF, représente la moitié de la DGF de St-Dizier. Les **contrats de ville** sont de montants plus modeste (500 à 600 000€ par an, portés à moitié par l'Etat, et à moitié par la Ville) et ne permettent pas résoudre tous les problèmes. Les dispositifs récents de « Cités Educatives » ne sont ainsi pas à l'échelle, avec 300 000 € par an, des enjeux à affronter en matière d'éducation même s'ils sont intéressants.

On peut regretter que la politique de la ville ait versé dans un fonctionnement de « **guichet** » : on ne conçoit plus vraiment de projets, on finance plutôt des affaires courantes. Ainsi, on parle de plus en plus d'une dérive de l'ANRU vers une forme de bureaucratie.

Le risque est aussi le **saupoudrage**, lorsque l'on cherche à tout financer avec une petite enveloppe : insertion, lutte contre les violences, prévention de la délinquance, etc.

Le trafic de drogue a explosé dans les dernières années et il faut assumer que le deal de rue fragilise beaucoup les éducateurs qui ont du mal à tenir leur rôle. Le rapport rédigé en 2018 alerte sur le fait que la politique de la ville ne peut pas tout régler et que les problèmes nombreux de l'Etat - en matière de professeurs non remplacés, d'insuffisance du nombre de policiers, etc. - doivent être pris en charge en dehors de la politique de la ville, en réadaptant sérieusement les politiques de l'Etat.

Christophe Bernard pilote aujourd'hui les équipes en charge de la politique de la ville avec un chef de projet issu de la Métropole et une équipe d'agents issus des villes. Le territoire métropolitain compte 43 quartiers prioritaires, répartis dans 24 communes, pour 180 000 habitants au total (sur une population métropolitaine de 1,4M d'habitants).

Le budget du **programme 147** de l'Etat relatif à la politique de la ville s'élève en 2024 à 634 M€, ce qui signifie une baisse des crédits par rapport à l'année précédente. Les moyens de la politique de la ville sur le territoire lyonnais s'appuient sur :

- **13 conventions NPNRU** : la complexité technique et administrative rend parfois difficile la prise en compte de la transition écologique dans les projets;
- **La programmation annuelle** de la politique de la ville qui permet de financer des actions. Cependant, les associations concernées ont aujourd'hui quasiment un « abonnement » au contrat de ville ; il est difficile de faire rentrer comme de faire sortir des actions avec des enveloppes figées;
- **7 cités éducatives** financées à hauteur de 3 M€;
- Des conventions pour des **adultes-relais**;

- Des **cités de l'emploi**;
- **Etc.**

La Métropole mobilise également **une SEM dédiée au rachat de fonds de commerces** pour lutter contre les blanchisseries car le trafic de drogue a explosé et pose des problèmes conséquents. Le chiffre d'affaires du trafic aux Minguettes serait ainsi estimé à 50 M€.

Un enjeu majeur réside dans la promotion de la mixité. Pourtant, la construction de logements sociaux est quasiment à l'arrêt alors que les besoins sont criants.

D'autre part, la mixité scolaire recule, avec des effets majeurs d'évitement d'établissements. Des expériences sont menées à Paris et Toulouse pour croiser des populations d'écoles différentes, avec des montées alternées, mais c'est encore très limité.

Enfin, l'insuffisance des statistiques relatives à la socio-démographie des quartiers prioritaires, notamment au travers de suivis de cohortes, empêche de bien cerner et traiter les problèmes. Les élus jouent un rôle clé dans la connaissance de ces quartiers et dans les alertes et les propositions qu'ils peuvent formuler.

Ce double regard, politique et technique, a permis d'évoquer la vision de chaque intervenant sur la politique de la ville et le renouvellement urbain. Ce temps fut également l'occasion de mettre en débat le fonctionnement par appel à projets, face à la nécessité de politiques de long terme. La question des financements pose aussi celle des politiques de droit commun et de la présence des services publics dans les quartiers populaires.

Atelier "Estime de soi" | Egalité des chances

Pour terminer la semaine « Cohésion(s) » en beauté, le groupe thématique « Egalité des chances » a convié les élèves **des classes Prépa Talents de Strasbourg** (INSP-INET/Sciences Po Strasbourg) à un temps formateur et convivial, animé par **l'association strasbourgeoise TessLab**. L'idée était de leur proposer un atelier conçu pour agir positivement sur l'estime de soi et leur donner **un coup de boost**, durant cette phase de préparation aux concours de la fonction publique.



Essentielle pour identifier et comprendre nos propres forces, la connaissance de soi est également cruciale pour cultiver **une image positive** de nous-mêmes. En explorant nos qualités et soft skills à travers des **activités ludiques et des exercices d'improvisation théâtrale**, nos intervenants ont su créer une atmosphère détendue qui favorise la bienveillance mutuelle.

Pendant cette exploration, nous avons d'abord analysé l'influence des forces personnelles sur la manière dont on se perçoit, pour ensuite construire **une projection positive de soi et lutter contre l'auto-censure**. Aussi, nous avons pu **partager diverses expériences** d'auto-censure et en retirer collectivement des enseignements afin de surmonter cette barrière et favoriser la confiance en soi.

Enfin, lors de la restitution finale, chaque participant a pu résumer ses découvertes, renforçant ainsi la compréhension mutuelle et bénéficiant de feedbacks pour consolider ses atouts et identifier ses marges de progression. Cette admirable **dynamique de groupe** a permis de (re)motiver un peu plus les préparateurs. Encore merci aux intervenants de TessLab !



Balade urbaine – Genre et urbanisme : quelle place pour les femmes dans l'espace public ?

A l'invitation du groupe thématique égalité femmes-hommes, Elena Suzat, directrice des territoires de la Ville et Eurométropole de Strasbourg, et Siobane Guignon, chargée de mission Genre et Territoire, ont animé une balade urbaine au parc de la Citadelle de Strasbourg à l'occasion de la semaine cohésion(s). L'objectif était de réfléchir à l'aménagement de l'espace public, alors que les équipements sportifs en libre accès sont fréquentés en très grande majorité par des hommes. Des solutions étudiées dans le cadre du [programme Genre et Ville](#) ont été évoquées comme le placement de ces équipements et l'amélioration de leur ergonomie. La fréquentation des espaces de jeux pour les enfants, cette fois-ci majoritairement occupés par des femmes, a également été évoquée.

La balade urbaine a ainsi démontré l'importance de la prise en compte du genre dans l'application de toutes les politiques publiques. L'adoption d'une budgétisation sensible au genre comme l'a fait la Ville et Eurométropole de Strasbourg permet d'adapter l'ensemble des politiques publiques à la prise en compte du genre pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes au quotidien. En 2023, ce sont 63,5% des dépenses de fonctionnement 54,5% d'investissement qui s'avèrent susceptibles d'être sensibles au genre.

Pour aller plus loin – une initiative du groupe Sport

Les élèves administrateurs et administratrices territoriaux de la promotion Hubertine Auclert mènent actuellement une étude sur le sport dans l'espace public au prisme de l'inclusion des femmes. Elle fait écho à l'initiative gouvernementale pratiquant du **sport la grande cause de l'année 2024**.

L'objectif est d'identifier les obstacles à la pratique sportive des femmes dans l'espace public et de proposer des pistes de solutions opérationnelles permettant de les réduire. L'étude se

basera sur des entretiens avec des collectivités et sur un [questionnaire](#) grand public sur la pratique sportive dans l'espace public, à destination des sportives et des sportifs comme des non sportives ou des non sportifs.

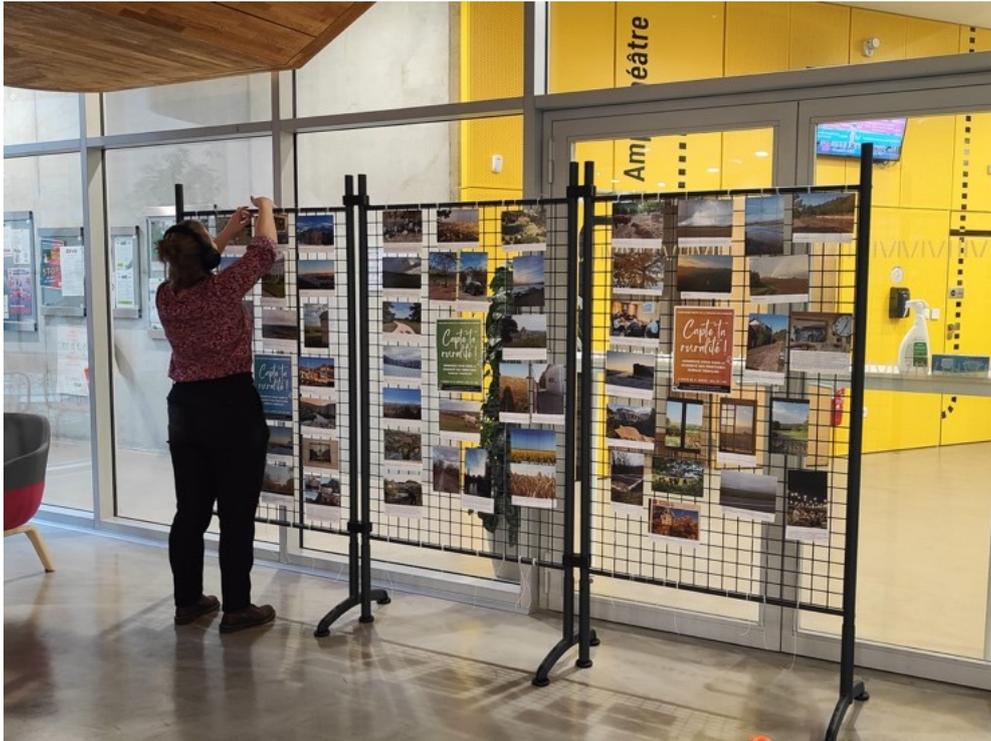
Une restitution sera organisée à Strasbourg le 10 juin 2024.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Rémi Lardilleux (remi.lardilleux@administrateur-inet.org) ou Manon Sourdeau (manon.sourdeau@administrateur-inet.org)

RETOUR EN PHOTOS ET EN MOTS SUR LA SEMAINE « RURALITES »

Le lundi 22 janvier a marqué le lancement de **3 soirées dédiées aux Ruralités à l'INET**. Ces trois événements, concoctés par le **groupe thématique interfiliaire Ruralités**, avaient pour objectif de mettre en lumière la diversité des paysages ruraux et de leurs enjeux.

“Capte ta ruralité”, une exposition photo pour inaugurer de la semaine des Ruralités



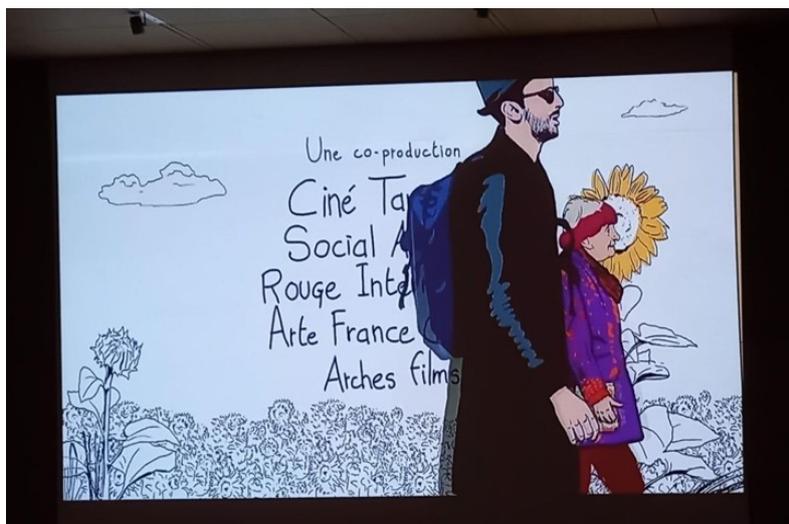
Quoi de mieux pour découvrir la diversité des ruralités que de donner à chacune et chacun l'occasion d'en capturer un instant et de le partager à toutes et tous ?

C'est ainsi que le groupe Ruralités a lancé un concours photo. De nombreuses contributions provenant des élèves de l'INET ont été recueillies. Certaines célébraient la vie locale et les festivités en milieu rural dans le Sud de la France, d'autres mettaient en lumière les pouvoirs et services publics locaux (salles de conseils municipaux, gares routières et ferroviaires, ...).

Aussi, les photographes nous ont fait voyager à travers les saisons et les régions du monde : des sommets enneigés du Massif central aux falaises armoricaines au printemps, en passant par les paysages estivaux des campagnes marocaine et indienne.

L'exposition a pu profiter à toute personne de passage au 1 rue Edmond Michelet du 22 au 26 janvier !

Soirée Cinéma - Projection du film-documentaire "Visages Villages" d'Agnès Varda et JR



Une œuvre qui ne laisse pas indifférent et qui divise. Voilà ce que voulait proposer aux spectatrices et spectateurs le Groupe interfiliaire Ruralités. Dans cette œuvre, Agnès Varda et JR sillonnent les territoires : des anciens bassins miniers aux exploitations agricoles, en passant par de petites communes tantôt vivantes tantôt inanimées.

Ce film-documentaire confronte les regards sur les ruralités et les frontières dans le traitement de ces sujets. Quelle définition de la « ruralité » ? Comment donner à voir les ruralités sans misérabilisme, sans idéalisation ? Ce visionnage renvoie chacune et chacun à ses propres a priori sur la ruralité et les questionne.

Soirée Conférence-Regards croisés sur les enjeux de la ruralité : focus sur les Vosges



La ruralité au singulier n'existe pas, mais pour parler des ruralités, il est toujours bon de partir d'exemples précis. Avec ce regard croisé sur les Vosges, le groupe interfiliaire Ruralités a invité l'État, le Conseil départemental des Vosges et le Président de l'AMRF également maire

de la commune de Voivres dans les Vosges à échanger sur les enjeux de la ruralité vosgienne. Ainsi, Jérôme Normand, sous-préfet et directeur de Projet ruralité et du laboratoire Rur'Agilité, Michel Fournier, Maire des Voivres, président de l'Association des Maires Ruraux de France - AMRF et 1er vice-président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et Bénédicte Beaux-Ferry, directrice adjointe de la cohésion des territoires et de la transition écologique au Département des Vosges.

Nos intervenantes et intervenants ont présenté des exemples concrets d'initiatives locales qui réussissent à se généraliser au niveau national tout en gardant une souplesse pour une action de réelle proximité : une nécessité pour lutter contre le sentiment d'abandon. Le programme Villages d'avenir, la semaine de la ruralité positive, ou encore le laboratoire d'innovations rurales ... Autant de projets, d'inspirations vosgiennes aux origines, qui aujourd'hui essaient sur l'ensemble du territoire français et donnent à voir les ruralités comme territoires d'innovation.

Soirée Jeux et remise de prix du concours photo - Les 1000 Ruralités !

La dernière soirée consacrée aux ruralités a réuni les élèves des 3 filières de l'INET autour du « Jeu des mille ruralités » inventé pour l'occasion (même si les auditrices et auditeurs de France Inter ont peut-être deviné l'inspiration qui s'y cache !). Aussi, cela a été l'occasion de récompenser dans des catégories spéciales ("Belle des champs", "Plein la vue", "Bovine", ...) certaines et certains photographes avec des prix inattendus et ... comestibles !

Une approche ludique des territoires pour permettre à toutes et tous d'apprendre en s'amusant, mais aussi de faire rayonner leurs connaissances des territoires hexagonaux et d'outre-mer. Une autre manière de former et sensibiliser les futures cadres dirigeantes et dirigeants à cette thématique.





Services publics et inégalités femmes-hommes en milieu rural – Groupe égalité entre les femmes et les hommes

La semaine des ruralités est l'occasion de s'interroger sur les services publics et les femmes en milieu rural. Le retrait des services publics en milieu rural a notamment des impacts forts sur les inégalités femmes-hommes. Une [étude](#) de la Fondation Jean Jaurès publiée en juin 2023 montre que les femmes, en raison de la charge mentale qui leur incombe au sein du couple, sont les principales usagères des services publics et rencontrent des difficultés liées à la distance et aux horaires d'ouverture contraints de ceux-ci. Dans les milieux ruraux, certains services publics sont aussi inadaptés aux besoins spécifiques des femmes, notamment les services de santé, ce qui peut entraîner des retards de diagnostic et une surmortalité des femmes en milieu rural. Les femmes rencontrent également des difficultés à trouver des formations professionnelles proches et adaptées à leurs besoins et à leur composition familiale. Enfin, les violences sexistes et sexuelles sont peu prises en charge par les services publics en milieu rural.

La couverture du territoire par des services de proximité.

L'évolution des services publics concerne aussi les secrétaires de mairie, figures de la vie démocratique locale, qui sont à 94% des femmes. Aujourd'hui, de nombreux postes de secrétaires de mairie sont vacants en raison du manque de reconnaissance de leurs compétences et des contraintes de ce métier (polyvalence, présence dans plusieurs communes). A l'occasion du vote de la loi du 30 décembre 2023, les facteurs expliquant la crise de ce métier, comme la multiplication des normes et le retrait des services de l'Etat, ont été mis en avant. La loi a ainsi revalorisé leur statut et leur rémunération, et confié aux centres de gestion le rôle d'animation du réseau des secrétaires de mairie.

PRODUCTIONS DES ELEVES

L'adoption de la « Loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », sa censure partielle et ses conséquences notamment pour les collectivités

Le texte de loi [promulgué le 26 janvier 2024](#) a été présenté initialement par le gouvernement en novembre 2022. **Depuis 1980, c'est la 30^e loi qui touche au droit des étrangers, soit une tous les 17 mois**, « [un mille-feuilles législatif indigeste](#) », et ce dans une optique toujours récurrente, celle de contrôler les « flux » et d'accélérer les procédures.

A l'annonce du texte voté par le Parlement, [de nombreuses collectivités ont pu faire part de leur désaccord](#), et exprimaient leur souhait de créer, comme la loi les y autorise, des aides facultatives venant remplacer la perte de droits introduite par la loi. Le collectif [Nos Services publics](#) avait en effet estimé que « le nombre de personnes qui se verraient privées de leurs droits sociaux, à cotisations égales, et sur le seul motif de leur lieu de naissance ou de la nationalité de leurs parents est estimé à au moins 110 000, dont 30 000 enfants ». La Fédération des acteurs de la Solidarité, [par le biais d'un premier décryptage complet](#), a pu alerter sur les enjeux « de nombreuses dispositions de nature à peser lourdement sur l'accès aux droits, sur les conditions de vie des personnes étrangères et d'action des associations ».

La censure du Conseil constitutionnel

Le texte initial présenté par le gouvernement contenait 27 articles, le texte voté par le Parlement 86 articles. **Le Conseil constitutionnel a censuré 35 articles** (janvier 2024), qui avaient été introduits au cours de l'examen du texte au Sénat, dont 32 articles comme « cavaliers législatifs ».

Ces 32 articles sont donc censurés sur la seule question de procédure, et non sur les principes constitutionnels d'égalité et l'ensemble des principes supérieurs présents au bloc de constitutionnalité. En définitive, le Conseil constitutionnel, par la voie uniquement procédurale, a considéré que ces articles n'avaient pas à figurer dans une loi sur l'immigration, mais qu'ils peuvent être réintroduits par exemple dans une loi de financement de la Sécurité sociale, ce qui augure la possibilité de les voir resurgir à tout moment (retrouver le [texte intégral de la décision du CC ici](#)).

Les dispositions censurées portaient en effet essentiellement sur le durcissement du regroupement familial et de la réunification familiale, la fixation de quota d'immigration, le durcissement des conditions de délivrance pour différents titres de séjours, ainsi que le durcissement des conditions d'accès aux prestations sociales, introduisant alors des mesures de *préférence* nationale.

Après la censure du CC, que reste-t-il de cette loi, et quels impacts pour les collectivités?

- **Implication des maires pour déterminer le respect par l'étranger de son Contrat d'intégration républicaine (CIR)**: pour l'appréciation de la condition d'intégration, l'autorité administrative tient compte du respect, par l'étranger, de l'engagement défini à [l'article L. 413-2](#) et saisit pour avis le maire de la commune dans laquelle l'étranger réside. Cet article implique que le maire puisse consulter les agents des services publics communaux sur le comportement de la personne indiquée pour formuler un avis.
- **ASE et Départements**: la loi supprime l'obligation pour le Département de prendre en charge les jeunes majeurs de moins de 21 ans lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité s'ils font l'objet d'une obligation de quitter le territoire (article 44 de la loi)

En ce qui concerne les autres dispositions, on peut retenir les mesures suivantes:

- Évolution du CIR et création du Contrat d'engagement au respect des principes des valeurs de la République
- Pour les étrangers en séjour dit irrégulier, les mesures répressives se durcissent, avec un régime renforcé en matière d'OQTF et d'expulsion. Ainsi la protection dont jouissait l'étranger entré en France avant l'âge de 13 ans le protégeant d'une OQTF disparaît avec l'article 27.
- **Création d'un fichier** réunissant les **empreintes et les photos des mineurs isolés soupçonnés** d'avoir commis une infraction pénale sans consentement, article 39.
- Un **niveau de langue oral et écrit, renforcé**, exigé et impactant le renouvellement de titre est maintenu. Cette exigence est appliquée à la délivrance de certains titres de séjour (cartes de résident, cartes de séjour pluriannuelles) ainsi qu'à la naturalisation. Un examen est ainsi prévu et son résultat constitue un critère de délivrance de plusieurs cartes de séjour. Les personnes de plus de 65 ans uniquement en sont dispensées. Cette limitation fermera définitivement la porte aux personnes précaires non francophones, qui ne parviendront peut-être pas à obtenir une carte pluriannuelle ou une carte de résident faute d'obtention d'un niveau suffisant en français, à l'image du public peu ou pas scolarisé et dont la langue maternelle a une grande distance linguistique avec le français.
- La **création du juge unique** et le déploiement de France Asile, au motif de réformer la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), met fin au principe de collégialité au risque de dégrader les conditions d'examen et d'éligibilité des candidats au droit d'asile.
- Enfin, pour ce qui est de la disposition sur les métiers en tension, le texte ouvrirait droit à régularisation après 3 ans de résidence en France et 8 mois de travail, (version plus restrictive que le texte d'origine, dit « [circulaire Valls](#) » de 2012).

Pour aller plus loin :

Plusieurs guides ont été produits qui détaillent les impacts de la loi :

- [Avis Défenseure des droits](#)
- La [Fédération des acteurs de la solidarité](#)
- La [Cimade](#)
- Le [GISTI](#) (tableau synthétique de ce qui change avec la nouvelle loi)
- [Analyses Fondation Jean Jaurès](#)

La ligne éditoriale de cette lettre d'actualité, réalisée par les groupes thématiques des EAAT, est libre et relève de leur responsabilité.

L'AEAT remercie ses partenaires pour leur soutien.



ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX

BANQUE TRANSATLANTIQUE



ASSURÉMENT HUMAIN

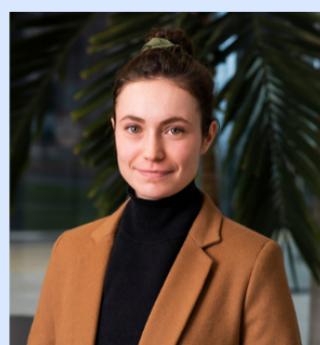
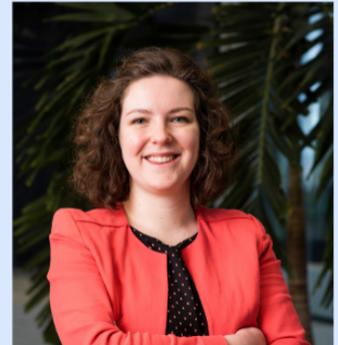
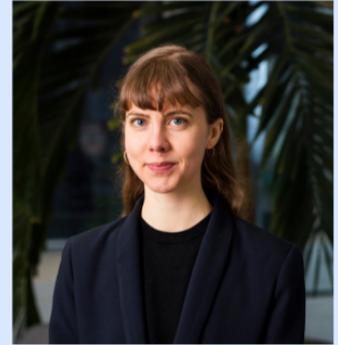


MNT

Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**





Contact :

letreauclet@administrateur-inet.org